



Action Réfugiés

Périodique trimestriel édité par l'Aide aux Personnes Déplacées asbl
Fondée par Dominique Pire (+) Prix Nobel de la Paix 1958

Bureau de Dépôt - Liège X - N° 134-2° trimestre 2012 - P 202 391

Editorial

Le plat de résistance de ce numéro est consacré à notre Service Social. Un service social pour étrangers ? On s'attend à ce qu'il s'occupe de permis de séjour, de travail, ... Et c'est notamment ce que fait notre Service Social. Mais cela va bien plus loin que cela...

Une fois franchi le stade des papiers en tous genres, vient le moment où on nous interpelle pour ce qui pourrait être qualifié de « tout et n'importe quoi ». C'est justement l'instant où la personne nous ouvre la porte de sa vie et cette relation privilégiée va nous permettre de réaliser un véritable travail d'intégration.

Ce travail d'ouverture, d'écoute peut parfois s'étendre sur des années. Plus de 10 ans après nous avoir quittés, une famille autrefois hébergée dans notre Maison d'Accueil revient toujours, au moindre problème - gros ou petit - voir l'assistante sociale. Une relation fondée ainsi sur la durée permet, quand c'est nécessaire, de se parler sans détour.

Ecoute, relation privilégiée, attention à tous les problèmes, quels

qu'ils soient, ne sont pas l'apanage de notre Service Social.

Nos professeurs de français pourraient vous en parler, eux dont les cours donnent l'occasion de s'exprimer sur les sujets les plus divers... Inutile de dire que pas mal de demandes allant en tous sens remontent ainsi à la surface, demandes bien entendu relayées vers notre Service Social.

Et nos tutrices ? Vous imaginez bien que les attentes d'adolescents débarquant dans ce qu'ils croient être l'Eldorado peuvent, à certains moments, être aussi nombreuses que chimériques. Pour pouvoir être cru lorsqu'il s'agit de les ramener à la réalité, une relation de confiance s'avère indispensable.

Les demandeurs d'asile que nous rencontrons dans les Centres fermés sont eux aussi sensibles à l'attention qui leur est consacrée : « *On sait bien que vous ne savez pas changer grand-chose à notre situation mais merci de nous écouter car on a l'impression de n'intéresser personne.* ».

Ecouter, il y a plus de 60 ans que l'Aide aux Personnes Déplacées le fait... Les premiers DP parrainés (Displaced Persons) s'étonnaient : « *On ne savait pas qu'on comptait encore pour quelqu'un !* ».

C'est aussi grâce à votre aide que cela a été et restera possible. Soyez en remerciés. Pour hier et pour demain...

Patrick Verhoost

Tout don supérieur ou égal à 40 Euros versés en une ou plusieurs fois au cours de l'année sur l'un de nos comptes en Belgique donne droit à une quittance d'exonération fiscale.

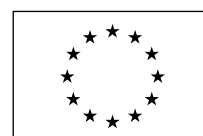
BE41-0000-0756-7010

AIDE AUX PERSONNES DEPLACÉES

Rue du Marché, 33 – 4500 HUY



RÉGION WALLONNE



Un service social pour étrangers mais pas seulement...

Notre service social est essentiellement consulté par des personnes d'origine étrangère. Ils ont tous un jour quitté leur pays, sont ou ont été confrontés à une machine administrative aussi complexe qu'inhospitalière et sont amenés à redéfinir leur relation au monde qui les entoure.

Beaucoup viennent nous voir pour des questions qui relèvent du droit des étrangers. Ils trouvent ici quelqu'un qui les écoute, qui met à leur portée une information complexe et qui agit concrètement afin de donner la forme adéquate à leurs demandes et argumentations. C'est généralement cet aspect spécifique de notre travail que nous mettons en avant dans nos rapports.



Les enjeux des questions de séjour sont importants. C'est par notre maîtrise de la réglementation, notre connaissance des pratiques et de la jurisprudence que nous travaillons efficacement - ou pas - sur les questions d'asile, de séjour, d'accès à la nationalité, au regroupement familial, ...

Ce n'est que lorsque les personnes ont décroché ce précieux sésame que la plupart des portes s'ouvrent (droits sociaux, accès au marché du travail,) La volonté de limiter l'immigration conduit les pays occidentaux à semer le parcours d'embûches. Il nous faut être particulièrement efficace pour éviter de chuter sur des questions de pure forme et donner au migrant

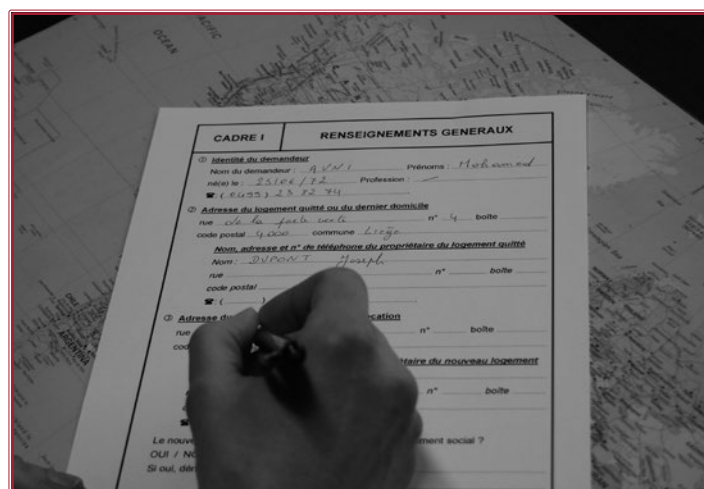
toutes les chances de se faire entendre. Il s'agit d'un travail exigeant, sur lequel nous nous exprimons volontiers, parce qu'il donne matière à réfléchir, à dénoncer, à revendiquer. Comment des assistants sociaux pourraient-ils ne pas ressentir une urgence à parler face aux multiples dérives qui minent la cohésion sociale ?

Nous parlons moins des milliers de petites recherches, coups de fils, formulaires, courriers en tous genres qui permettent à nos usagers de faire valoir leurs droits ou simplement de faire face aux multiples obligations qu'impose la vie en Occident. Des milliers de petites démarches souvent assez ennuyeuses pour ne pas dire franchement agaçantes... Comment

pourrions-nous nous passionner pour une pile de factures déposées en vrac sur le bureau, des formulaires en tous genres, des contrats de téléphonie à renégocier, un chauffagiste à trouver en urgence et que sais-je encore ?

Même si, on l'a compris, nous ne manifestons pas un goût prononcé pour ces tâches qui nous font soupirer d'ennui, nous ne souhaiterions pas en être déchargés. Car être là tout à la fois pour les questions dont la vie

dépend et pour les tracasseries du quotidien crée avec les usagers une relation dont les bénéfices sont inestimables.



D'abord, parce qu'en nous positionnant comme service de proximité, nous faisons un énorme travail de prévention dont les effets, sans être spectaculaires, sont importants. Certaines personnes nous arrivent sans savoir faire la différence entre un courrier publicitaire proposant une ouverture de crédit et un formulaire d'allocations familiales. Pousser la porte du service social pour des petites préoccupations sans avoir le sentiment de déranger permet de prévenir l'apparition de problèmes et, pour les personnes concernées, de s'appropriier les clés qui leur permettront à terme de faire face elles-mêmes aux préoccupations du quotidien.

Ensuite parce que l'accompagnement tel que nous le proposons nous confère une certaine compréhension de l'expérience migratoire, du déclassement qu'elle occasionne, des défis à affronter pour obtenir les papiers, relever la tête et se positionner comme citoyen de la société d'accueil. Nous ne cessons de nous étonner de voir des usagers ébahis en nous disant « *Oui, c'est juste ça, vous avez compris.* » comme si nous avions trouvé la pierre philosophale. Connaître leur réalité, leurs espoirs, leurs stratégies permet de « parler vrai » et d'enrichir la relation.

Inestimable encore et surtout parce que ce travail suscite la reconnaissance des usagers et qu'il s'agit là du meilleur outil qui soit à notre portée pour aborder des questions parfois moins consensuelles.

Un exemple illustrera sans doute mieux notre propos que mille discours :

Nous connaissons M. depuis une petite décennie. Nous l'avons accompagnée au quotidien durant ses années de galère au cours desquelles, demandeuse d'asile puis « sans papiers », elle s'activait à temps plein pour subvenir

aux besoins élémentaires de sa famille. Nous l'avons soutenue, aidée à trouver de l'aide alimentaire, à défendre ses droits face au propriétaire de sa maison, à prendre des rendez-vous médicaux, à choisir une école pour ses enfants, ... Nous lui avons expliqué ses décisions de refus d'asile, poussée à envisager le rapatriement volontaire puis, quand le contexte l'a permis, aidée à constituer une demande de régularisation de séjour. Le jour où les papiers sont tombés, elle a cuisiné pour toute l'équipe. Quant à nous, nous nous sommes attaqués aux nombreuses démarches imposées par son nouveau statut ... En parallèle, nous n'avons cessé de lui apporter un soutien de type plus psychosocial, de la rassurer lorsqu'elle attendait les résultats d'examens médicaux, de lui expliquer que les comportements pour elle incompréhensibles de son fils étaient justes l'expression de l'adolescence telle qu'elle se vit ici, ...



La proximité dont nous parlons ne signifie pas pour autant que nous évoluons dans une sorte de fraternité inconditionnelle avec notre public. Nous sommes favorables à ce que la société exprime sans ambiguïté ses attentes à l'égard des migrants comme de tout autre citoyen. Mais

c'est précisément parce que nous avons noué une relation dont la proximité fait toute la qualité que M. peut entendre sans se heurter qu'il serait maintenant temps d'être efficace dans ses recherches d'emploi, qu'il nous semble légitime - dans le chef du CPAS - d'avoir telle ou telle exigence, qu'il faut se préparer à ce que les enfants résistent éventuellement à toute forme de mariage arrangé. C'est parce que M. est reconnaissante du travail mené en sa faveur qu'elle sollicite notre avis pour toutes ces questions qui relèvent tantôt de la sphère privée, tantôt de différents avec d'autres organisations. Notre engagement dans la durée et sur une multitude de terrains nous a ouvert des portes que peu d'institutions sont invitées à franchir. Nous sommes persuadés de contribuer ainsi à prévenir rupture, violence, marginalisation et repli communautaire.

Anne-Françoise Bastin

EN 2011,

LE SERVICE SOCIAL DE L'AIDE AUX PERSONNES DEPLACÉES, C'EST...

- 2380 heures de permanence
- 2765 personnes reçues
- 819 visites à la personne sur son lieu de vie
- 2993 coups de téléphone donnés ou reçus
- 1942 courriers
- 544 déplacements

**L'USAGER TYPE EST un homme, non-Belge,
isolé, entre 26 et 45 ans.**

LES PRINCIPAUX PROBLEMES TRAITÉS SONT...

- Les problèmes spécifiques aux étrangers
- L'emploi et la formation
- Les problèmes de vie quotidienne
- Le logement
- Les problèmes matériels et financiers.

Siège social :

Rue du Marché, 33
4500 Huy
Tèl : 085/21 34 81
Fax : 085/23 01 47
e-mail : aidepersdepl.huy@skynet.be
Site : <http://www.aideauxpersonnesdeplacees.be>

Numéros des comptes :

En Belgique :

AIDE AUX PERSONNES DÉPLACÉES

C.C.P. 000-0075670-10

(IBAN : BE41 0000 0756 7010)

BIC : BPOTBEB1)

FORTIS 240-0297091-81

(IBAN : BE36 2400 2970 9181)

BIC : GEBABEBB)

En France :

AIDE AUX PERSONNES DÉPLACÉES

Chemin Rouge de Fontaine

59650 Villeneuve d'Ascq

C.C.P Paris17.563.64X

(IBAN : FR25 3004 1000 0117 5636 4X02 050)

BIC : PSSTFRPPAR)

Crédit du nord-Lille 2906-113342-2

(IBAN : FR76 3007 6029 0611 3342 0020 086)

BIC : NORDFRPP)

Au Grand-Duché de Luxembourg :

AIDE AUX PERSONNES DÉPLACÉES

Compte C.C.E. Luxembourg :

1000/1457/2

(IBAN : LU58 0019 1000 1457 2000)

BIC : BCEELULL)

En Grande-Bretagne :

Father Pire Fund :

Camberwell Branch (206651)

P.O. Box 270

LONDON SE 154 RD – A/C 50361976

(IBAN : GB55 BARC 2066 5150 3619 76)

SWIFT BIC : BARCGB22)

**Exonération fiscale pour tous les dons
égaux ou supérieurs à 40 Euros versés
en une ou plusieurs fois à l'un de nos
comptes en Belgique.**

**Editeur responsable :
Patrick Verhoost**